



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 18 octobre 2016 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

**SONT PRÉSENTS :**

MM. Luc Noël :	préfet;
Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
Allen Albert :	conseiller, maire suppléant de Longue-Pointe-de-Mingan;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M <sup>mes</sup> Aline Beaudin :	conseillère, maire de Rivière-au-Tonnerre;
Josée Brunet :	conseillère, maire de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

M <sup>mes</sup> Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Fanie Boudreau :	directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

**1. PÉRIODE DE RÉFLEXION**

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Frédéric Gagnon, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2016;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
  - 5.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
  - 5.2 Pacte rural;
    - a) Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



- b) Fabrique St-François-Régis de Baie-Johan-Beetz;
- c) Municipalité de Baie-Johan-Beetz;
- d) Municipalité de L'Île-d'Anticosti;
- e) MRC de Minganie – Rapprochement des peuples;
- f) Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan;
- g) MRC de Minganie – Semaine de l'entrepreneuriat;
- 5.3 Modification du schéma d'aménagement et de développement – Demande de nouveau délai;
- 5.4 Prévention incendie;
- 5.5 Fonds de développement des territoires;
- 5.6 Manitou :
  - a) Bilan;
  - b) Demandes de subvention;
- 5.7 Table ad hoc en tourisme - Mandat;
- 5.8 Entente de partenariat régional en tourisme pour le développement de l'offre 2016-2020 :
  - a) Participation financière;
  - b) Avis de motion;
- 5.9 Filière forestière en Minganie;
- 5.10 Matières résiduelles;
- 5.11 Priorités de la Sûreté du Québec.
- 6. **ADMINISTRATION ET GESTION :**
  - 6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
  - 6.2 États comparatifs;
  - 6.3 Modification du calendrier des séances de la MRC;
  - 6.4 Déneigement – Adjudication;
  - 6.5 Maximisation des retombées économiques Romaine;
  - 6.6 Transfert des documents de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord;
  - 6.7 Ressources humaines :
    - a) Agent d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération des matières résiduelles;
  - 6.8 Déplacements des élus.
- 7. **DEMANDES D'APPUI :**
  - 7.1 Femmessor Québec.
- 8. **SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS;**
- 9. **AFFAIRES NOUVELLES :**
  - 9.1 Semaine entrepreneuriale de la Minganie :
    - a) Programme de mesure d'appui des Tables d'action en entrepreneuriat;
    - b) Financement.
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS;**
- 11. **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

207-16

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 20 septembre 2016 tel que rédigé.



208-16

**5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**5.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**

Attendu la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permettant la réalisation de certaines activités liées à l'aménagement durable des forêts;

Attendu que pour l'année 2015-2016, l'enveloppe budgétaire de la MRC de Minganie dans le cadre du PADF est de 100 516 \$;

Attendu que la somme réservée à la gestion du PADF représente approximativement 6,2 % de l'enveloppe annuelle versée à la MRC, soit la somme de 6 276 \$;

Attendu que la somme disponible pour la réalisation de projets dans le cadre du PADF 2015-2016 est de 94 240 \$;

Attendu que le comité de priorisation du PADF a effectué une priorisation des projets déposés dans le cadre du programme pour l'année 2015-2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur Allen Albert, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit ;
- Que la MRC approuve la priorisation effectuée par le comité de priorisation du PADF, de sorte que les projets priorisés au rang 1 à 6 pourront recevoir une aide financière dans le cadre du programme :

<b>Ordre de Priorisation</b>	<b>Organismes</b>	<b>Objet du projet</b>	<b>Aide financière</b>
<b>1</b>	Coopérative de solidarité agroforestière de Minganie – Le Grenier Boréal	Chemin d'accessibilité PFNL	<b>8 205 \$</b>
<b>2</b>	Association des villégiateurs du Lac en T	Amélioration chemin d'accès	<b>23 560 \$</b>
<b>3</b>	Municipalité de Rivière-au-Tonnerre	Réparation chemin d'accès Chaloupe Ouest	<b>10 920 \$</b>
<b>4</b>	Association Joe à peur de l'ours	Construction chemin d'accès	<b>21 955 \$</b>
<b>5</b>	Municipalité de Rivière-Saint-Jean	Remise en état chemin forestier	<b>19 600 \$</b>
<b>6</b>	Association des propriétaires de baux par la route de la rivière Romaine	Application de gravier sur une distance de 5 km et amélioration du drainage	<b>10 000 \$</b>
			<b>94 240 \$</b>

## PROCÈS-VERBAL

### MRC de MINGANIE



209-16

- Que les projets sont conditionnels à l'obtention par les organismes des différentes autorisations nécessaires auprès des instances gouvernementales;
- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer les protocoles d'entente dans le cadre du PADF.

#### 5.2 Pacte rural

##### a) Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz au montant de 3 548,54 \$, et ce, afin de faire l'acquisition d'équipements pour améliorer le rendement de la serre;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 3 548,54 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz, et ce, afin de faire l'acquisition d'équipements pour améliorer le rendement de la serre.

##### b) Fabrique St-François-Régis de Baie-Johan-Beetz

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de la Fabrique St-François-Régis de Baie-Johan-Beetz au montant de 8 000 \$, et ce, afin d'effectuer la rénovation extérieure de l'église;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

En conséquence, il est proposé par monsieur Allen Albert, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

210-16

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



211-16

- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 8 000 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz à la Fabrique St-François-Régis de Baie-Johan-Beetz, et ce, afin d'effectuer la rénovation extérieure de l'église.

**c) Municipalité de Baie-Johan-Beetz**

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz au montant de 1 000 \$, et ce, afin de faire le montage et l'impression du guide touristique « Passeport du visiteur »;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 1 000 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz à la municipalité de Baie-Johan-Beetz, et ce, afin de faire le montage et l'impression du guide touristique « Passeport du visiteur ».

**d) Municipalité de L'Île-d'Anticosti**

Attendu la résolution numéro 199-15 adoptée par le conseil de la MRC lors d'une séance ordinaire tenue le 20 octobre 2015 aux termes de laquelle il est accordé une somme de 4 800 \$ pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour la construction d'une infrastructure d'accueil pour embarcations de plaisance sur L'Île-d'Anticosti dans le cadre du Fonds de développement des territoires suite à l'abolition du Pacte rural;

Attendu que suite à une analyse des investissements que nécessitent le développement d'une marina, la municipalité souhaite effectuer une première phase en installant des points d'ancrage sécuritaires pour embarcations de plaisance, et ce, préalablement à la réalisation d'une étude de pré faisabilité;

Attendu que l'étude de pré faisabilité pour la construction d'une infrastructure d'accueil pour embarcations de plaisance sur L'Île-d'Anticosti ne sera pas réalisée;

212-16

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;



213-16

- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 2 468,75 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires à la municipalité de L'Île-d'Anticosti, et ce, afin de permettre à la municipalité de réaliser une première phase consistant à mettre en place des points d'ancrage sécuritaires pour les embarcations de plaisance qui désirent se rendre à L'Île-d'Anticosti.

**e) MRC de Minganie – Rapprochement des peuples**

Attendu que la MRC souhaite offrir aux communautés autochtones sur son territoire, des activités d'information, de sensibilisation, et d'éducation à la récupération;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible dans le volet territorial – Rapprochement des peuples du Pacte rural;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Qu'une somme de 3 000 \$ soit affectée dans le volet «Rapprochement des peuples» du Pacte rural, et ce, pour la réalisation d'activités d'information, de sensibilisation, et d'éducation à la récupération par la MRC dans les communautés autochtones situées sur son territoire;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 3 000 \$ pour la réalisation de ce projet, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°231-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**f) Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan**

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan au montant de 1 000 \$, et ce, afin de faire l'acquisition de boîtes Croqu'Odile;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

214-16



215-16

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 1 000 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan à la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, et ce, afin de faire l'acquisition de boîtes Croqu'Odile.

**g) MRC de Minganie – Semaine de l'entrepreneuriat**

Attendu l'organisation d'une semaine vouée à l'entrepreneuriat qui se tiendra du 14 au 18 novembre 2016 en partenariat avec d'autres partenaires du milieu au cours de laquelle plusieurs activités seront offertes, et ce, afin de sensibiliser la Minganie à l'importance de l'entrepreneuriat et à ses retombées;

Attendu les montants résiduels du Pacte rural 2007-2014 et de l'enveloppe régionale 2014-2015 totalisant la somme de 1 225,47 \$;

Attendu que ce projet de la MRC respecte les règles et modalités d'admissibilité du Pacte rural;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que les sommes résiduelles du Pacte rural 2007-2014 et de l'enveloppe régionale 2014-2015 totalisant 1 225,47 \$ soient affectées à l'organisation de la semaine de l'entrepreneuriat ;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte cette somme résiduelle provenant du Pacte rural de 1 225,47 \$ à la réalisation de ce projet, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°215-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



### 5.3 Modification du schéma d'aménagement et de développement – Demande de nouveau délai

Attendu l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) reçu à la MRC de Minganie le 31 mai 2016 demandant à la MRC de prendre les dispositions requises pour modifier, dans les 90 jours, son schéma d'aménagement et de développement, afin d'intégrer et de rendre applicable la cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges dans le secteur de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, et ce, conformément à l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu la résolution numéro 160-16 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2016 à l'effet de demander, et ce, préalablement à l'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, afin d'inclure les zones de contraintes, ainsi que le cadre normatif s'y rapportant dans le secteur de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, une rencontre avec le MAMOT, afin d'obtenir des explications sur la planification reliée à la réalisation de la cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges sur l'ensemble du territoire de la MRC de Minganie;

Attendu qu'outre Havre-Saint-Pierre, la cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges sur le territoire de l'ensemble des municipalités de la Minganie a été réalisée en 2004 et n'a toujours pas été révisée;

Attendu que plusieurs zones identifiées à risque sur ces cartes de zonage produites en 2004 sont injustifiées pénalisant inutilement les occupants de ces zones;

Attendu que la cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges de la MRC de la Haute-Côte-Nord et de la MRC de Manicouagan a été révisée;

Attendu que d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement une nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges par secteur plutôt que simultanément pour l'ensemble de son territoire, ne permet pas à la MRC de connaître les impacts du cadre normatif gouvernemental prescrit, et ce, à l'égard des zones de contraintes de l'ensemble des municipalités de la Minganie;

216-16

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de lui accorder un nouveau délai pour répondre à son obligation de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et ce, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.





217-16

#### 5.4 Prévention incendie

Attendu que la MRC de Minganie possède un schéma de couverture de risques en sécurité incendie attesté par le ministre de la Sécurité publique en date du 30 mars 2010;

Attendu que la MRC de Minganie doit, en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, procéder à la révision de son schéma de couverture de risque en sécurité incendie dans la sixième année de son attestation;

Attendu la démission de la préventionniste en sécurité incendie de la MRC en juin 2015;

Attendu que la MRC n'a pas réussi à ce jour, malgré ses efforts, à combler le poste de préventionniste en sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement:

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie poursuive ses efforts pour l'embauche d'un préventionniste en sécurité incendie au sein de la MRC;
- Que la MRC de Minganie accorde un contrat relatif à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie à monsieur Michel Richer, Multi-conseils en gestion d'incendie au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 21 500 \$ plus les taxes applicables donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°217-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### 5.5 Fonds de développement des territoires

Attendu l'entente relative au Fonds de développement des territoires avec le gouvernement du Québec accordant une aide financière à la MRC pour promouvoir le développement local et régional;

Attendu que la MRC doit produire annuellement un rapport d'activités, afin de répondre aux exigences de ladite entente;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

218-16



219-16

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 du Fonds de développement des territoires.

#### **5.6 Manitou**

##### **a) Bilan**

Madame Josée Bélanger, directrice du développement économique de la MRC présente aux élus un bilan d'achalandage du kiosque touristique de Manitou pour la saison estivale 2016.

##### **b) Demandes de subvention**

Attendu que la MRC de Minganie exploite un kiosque touristique à Manitou;

Attendu que le kiosque touristique, ainsi que ses sentiers nécessitent des travaux majeurs;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC entérine le dépôt d'une demande de subvention auprès de DEC pour la réfection des sentiers et autorise le dépôt de nouvelles demandes de subventions dans le cadre des programmes existants pour la réfection des sentiers et du kiosque touristique de Manitou;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

#### **5.7 Table ad hoc en tourisme - Mandat**

Attendu la démarche initiée par les deux associations touristiques de la Côte-Nord et la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉ), afin de structurer l'expérience des grands circuits touristiques qui s'appuient sur des pôles touristiques pour faire de la région Côte-Nord une destination touristique internationalement reconnue et prisée des visiteurs;

Attendu que la croissance de l'industrie touristique est un facteur important de la diversification de l'économie en Minganie;

Attendu que la MRC aux termes de la résolution numéro 136-16 adoptée lors de la séance tenue le 21 juin 2016, a pris la décision d'utiliser la somme de 30 500 \$ versée dans le cadre de la démarche des pôles touristiques comme effet de levier dans le cadre d'une table ad hoc en tourisme en partenariat avec le Centre local d'emploi, et ce, pour l'embauche d'une ressource spécialisée en tourisme, afin de poursuivre la démarche pour le développement de l'industrie touristique incluant l'ensemble des municipalités de la Minganie;

220-16

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

## PROCÈS-VERBAL

### MRC de MINGANIE



- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie définisse l'objectif de cette table ad hoc comme un moyen de produire un plan stratégique de développement touristique concret pour l'ensemble de la MRC de Minganie permettant de renforcer le potentiel touristique de la région, et ce, par le biais de l'expertise d'un consultant en étroite collaboration avec le personnel du service de développement de la MRC, dont les responsabilités seront :
  - D'accompagner les partenaires dans l'analyse de la situation actuelle;
  - D'identifier, avec les acteurs locaux, les orientations stratégiques avec la préoccupation d'assurer de la cohérence au sein des pôles et de la MRC;
  - De prioriser des actions à réaliser;
  - De soutenir les partenaires à la mise en œuvre des actions;
- Que la MRC souhaite que les réalités spécifiques de chaque communauté soient prises en compte dans le cadre de la démarche qui reposera sur de la mobilisation et de la concertation centrée sur la communauté;
- Que la MRC sollicite les partenaires potentiels dans le cadre de cette table ad hoc dont Parcs Canada, Port de Havre-Saint-Pierre – Rendez-vous Minganie, COSTE, ATR de Duplessis, SEPAQ Anticosti, ainsi que les communautés innues;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

#### **5.8 Entente de partenariat régional en tourisme pour le développement de l'offre 2016-2020**

##### **a) Participation financière**

Attendu le renouvellement de l'entente de partenariat régional en tourisme mis en place par le ministère du Tourisme du Québec, afin de soutenir financièrement des projets de développement et de renouvellement de l'offre touristique sur quatre ans, soit de 2016 à 2020;

Attendu que de 2009 à 2015, l'entente de partenariat régional en tourisme pour le développement de l'offre (EPRT), dans le cadre de laquelle la MRC investissait 10 000 \$/année, a permis de bonifier l'offre touristique de la Minganie de façon significative;

Attendu que l'EPRT permet aux promoteurs d'obtenir une aide non remboursable qui encourage la réalisation d'initiatives ce que la région a réellement besoin pour prospérer;

Attendu que la gestion de ce programme en région permet d'adapter le programme aux réalités du milieu et aux orientations stratégiques régionales;



En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie investisse une somme de 10 000 \$ annuellement sur une période de 4 ans dans l'EPRT, soit de 2016 à 2020, représentant un investissement de 2 \$ par habitant pour chacune des municipalités situées sur le territoire de la MRC;
- Que la MRC affecte en conséquence la somme de 40 000 \$, en autorise l'engagement, le paiement, ainsi que le décaissement;
- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer l'EPRT.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°221-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### b) Avis de motion

Avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, en ce dix-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille seize, par monsieur John Pineault, que lors d'une séance ultérieure sera pris en considération un règlement établissant des modes spécifiques de répartitions, des modalités applicables et des dates de paiements concernant la participation financière relative à l'entente de partenariat régional en tourisme pour le développement de l'offre 2016-2020.

#### 5.9 Filière forestière en Minganie

Attendu le dépôt du rapport final sur un plan stratégique visant la reprise en main du développement de la filière forestière en Minganie par le Groupe DDM;

Attendu la démarche proposée par le service de développement économique de la MRC pour la réalisation du plan d'action de développement de la filière forestière en Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que toutes les parties prenantes de la première étude soient approchées, afin de connaître leur intérêt à participer à une Table de concertation en foresterie et s'il y a intérêt, qu'une Table de concertation en foresterie autonome et décisionnelle soit créée dans le cadre de la démarche pour la réalisation du plan d'action de développement de la filière forestière en Minganie.

222-16



223-16

224-16

### 5.10 Matières résiduelles

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 5.11 Priorités de la Sûreté du Québec

Le préfet demande aux élus de transmettre à la MRC leur évaluation du travail de la Sûreté du Québec face aux priorités de la MRC identifiées dans le plan d'actions semestriel de la Sûreté du Québec.

## 6. ADMINISTRATION ET GESTION

### 6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 6.1 A », la liste des paiements « 6.1 B », ainsi que la liste des ajouts au budget 2016 « 6.1 C »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°223-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### 6.2 États comparatifs

Les états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice en cours au 30 septembre 2016 seront déposés à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie qui sera tenue le 23 novembre 2016.

### 6.3 Modification du calendrier des séances de la MRC

Attendu que conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil de la MRC de Minganie a adopté le 25 novembre 2015 son calendrier pour l'année 2016;

Attendu que le conseil de la MRC de Minganie désire modifier la date de sa séance du comité administratif du 26 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur Allen Albert, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la séance du comité administratif de la MRC de Minganie pour l'année 2016 se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre 2016.



225-16

#### 6.4 Dénéigement – Adjudication

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres pour le déneigement de son stationnement pour la période hivernale 2016-2017;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 octobre 2016 à 16 h;

Attendu que la MRC de Minganie a reçu les soumissions suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

- Les Entreprises Romain Boudreau Inc. au montant de 2 525 \$ excluant les taxes;
- Global Entrepreneur Construction Inc. au montant de 3 300 \$ excluant les taxes;
- Construction RICOR Inc. au montant de 4 000 \$ excluant les taxes;

Attendu que la soumission conforme la plus basse est celle de Les Entreprises Romain Boudreau Inc. au montant de 2 525 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- D'octroyer le contrat de déneigement du stationnement de la préfecture de la MRC pour la période hivernale 2016-2017 à Les Entreprises Romain Boudreau Inc. pour un montant forfaitaire de 2 525 \$ plus les taxes applicables;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°225-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### 6.4 Maximisation des retombées économiques Romaine

Attendu la fin du mandat de madame Marthe Nadeau, conseillère en impact socio-économique Hydro-Québec en décembre 2015;

Attendu l'importance du rôle de cette ressource et les difficultés rencontrées depuis la fin de son mandat;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



226-16

Attendu le partenariat financier entre différents organismes membre du comité de retombées économiques restreints (CRER) pour de l'accompagnement permettant la maximisation des retombées économiques régionales dans le cadre du projet Romaine ;

Attendu que madame Marthe Nadeau a effectué les heures de travail accordées et qu'il est important de maintenir l'accompagnement et le transfert de connaissances, afin de poursuivre les efforts permettant la maximisation des retombées économiques régionales, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2016;

Attendu que plusieurs contrats devront être analysés et attribués d'ici la fin de l'année 2016 assortis de clauses de sous-traitance régionale et / ou désignation de travaux à la région;

Attendu les besoins des membres régionaux du comité de retombées économiques restreints en matière d'accompagnement, afin de maximiser les retombées économiques régionales;

Attendu que les heures de travail permettant un accompagnement jusqu'à la fin de l'année 2016 sont estimées à 179 heures;

Attendu la contribution financière de la Société des Entreprises Innues d'Ekuanitshit pour l'octroi d'un prochain mandat d'accompagnement permettant la maximisation des retombées économiques régionales dans le cadre du projet Romaine pour une somme de 17 720 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accepte de participer financièrement à l'octroi d'un mandat d'accompagnement de 179 heures de travail à madame Marthe Nadeau pour l'analyse et l'argumentation en vue de bonifier les clauses dans les différents contrats à venir dans le cadre du projet Romaine et pour la bonification des pratiques d'affaires d'Hydro-Québec, et ce, pour une somme de 2 000 \$;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte en conséquence la somme de 2 000 \$, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°226-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



227-16

### 6.5 Transfert des documents de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord

Attendu que suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉ), il y a eu un transfert des responsabilités de la CRÉ en matière de développement régional aux MRC et que par ce transfert de responsabilités, les documents de la CRÉ sont devenus des archives publiques des MRC de la Côte-Nord;

Attendu que la MRC de Sept-Rivières, ayant retenu le service d'un archiviste et disposant d'un espace de rangement suffisant, propose d'accueillir le fonds documentaire de la CRÉ;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise la directrice générale ou son adjointe à signer le protocole d'entente entre la MRC de Sept-Rivières et l'ensemble des MRC de la Côte-Nord relatif à la prise en charge du fonds documentaire de la CRÉ par la MRC de Sept-Rivières et de son engagement à respecter les lois sur l'accès aux documents d'organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### 6.6 Ressources humaines

#### a) Agent d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération des matières résiduelles

Attendu la publication de l'appel de candidatures, afin de combler le poste d'agent d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération des matières résiduelles;

Attendu que le processus de sélection est complété;

Attendu la recommandation d'embauche du comité de sélection;

228-16

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie embauche madame Cindy Noël à titre d'agente d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération des matières résiduelles à raison d'environ 250 heures par année pendant 3 ans, à la classe Soutien II, et ce, à partir du 24 octobre 2016;
- Que les dispositions de la convention collective en vigueur au sein de la MRC s'appliquent;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.



**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



229-16

230-16

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°228-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**6.7 Déplacements des élus**

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- D'autoriser le déplacement du préfet et des élus pour des rencontres de travail les 15 et 16 octobre et 2 et 22 novembre 2016;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°229-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**7. DEMANDES D'APPUI**

**7.1 Femmessor Québec**

Attendu la demande d'appui financier au montant de 500 \$ de Femmessor Québec pour la tenue d'une activité sous le nom de « La mobilisation au Féminin » à Baie-Comeau le 16 novembre prochain;

Attendu la mission de l'organisation qui est d'investir dans l'entrepreneuriat féminin, le promouvoir, le soutenir et le développer comme outil de création d'emplois et de richesse collective;

Attendu que cet évènement a pour objectifs de sensibiliser les entrepreneures à l'importance de la mobilisation, soit de s'entraider et de partager son savoir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Allen Albert, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accepte de contribuer financièrement à la tenue de l'activité «La mobilisation au Féminin», jusqu'à concurrence d'une somme de 500 \$, et ce, conditionnellement à ce qu'une entrepreneure de la Minganie participe à cet évènement;



- Que la MRC affecte en conséquence la somme de 500 \$, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°230-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### 8. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Le préfet, ainsi que les élus résumant leur participation aux divers comités et représentations.

### 9. AFFAIRES NOUVELLES

#### 9.1 **Semaine entrepreneuriale de la Minganie**

##### a) **Programme de mesure d'appui des Tables d'action en entrepreneuriat**

Attendu l'organisation d'une semaine vouée à l'entrepreneuriat en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi, ainsi que d'autres partenaires du milieu, au cours de laquelle plusieurs activités seront offertes dont des soirées de réseautage et de conférences;

Attendu que cette semaine de l'entrepreneuriat qui se tiendra du 14 au 18 novembre 2016 sera l'occasion de sensibiliser les gens à l'importance de l'entrepreneuriat et à ses retombées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accepte de contribuer financièrement à l'organisation de la semaine entrepreneuriale pour une somme de 1 310 \$ plus les taxes applicables;
- Que la MRC de Minganie dépose une demande d'aide financière pour l'organisation de la semaine entrepreneuriale auprès du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation dans le cadre du Programme de mesure d'appui des Tables d'action en entrepreneuriat au montant de 9 023 \$;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 1 310 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de ce projet, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



232-16

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°231-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**b) Financement**

Attendu le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'organisation de la semaine entrepreneuriale auprès du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI) dans le cadre du Programme de mesure d'appui des Tables d'action en entrepreneuriat;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accepte d'affecter jusqu'à concurrence de la somme de 10 333 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de la semaine entrepreneuriale et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement, et ce, dans l'éventualité où la demande d'aide financière auprès du MESI n'est pas acceptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°232-16.

Certifié en date du 18 octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

**11. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Barrette et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 35.

233-16

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**

**PROCÈS-VERBAL**  
**MRC**  
**de**  
**MINGANIE**

A circular stamp with two horizontal lines for writing initials. The top arc of the circle contains the text "INITIALES DU PRÉFET" and the bottom arc contains "INITIALES DU SEC.-TRÈS."